

Rapport annuel 2018



Ensemble, préservons notre qualité de vie.

En 2018 nous avons poursuivi les investissements pour optimiser le recyclage, la valorisation énergétique et le transport.

Ces travaux permettent de garantir des solutions de traitement pérennes sur notre territoire qui respectent l'environnement et la maîtrise des coûts.

Concernant le recyclage, l'extension des consignes de tri à tous les plastiques a été retenue pour le territoire du SIRTOM de Brive à compter de 2019.

Elle sera étendue en 2022 à tout le territoire du SYTTOM 19, selon les préconisations de CITEO qui régit le déploiement des consignes de tri sur le territoire national.

En matière de performance pour le traitement des Ordures Ménagères Résiduelles, nous avons optimisé le rendement de chaleur sur les Usines de Valorisation Énergétique Corrésiennes (UVE).

À partir de 2020, la majorité de la vapeur produite par la combustion des déchets résiduels sera valorisée localement dans les réseaux de chaleurs et les installations industrielles.

Nous devons la réussite de tous ces projets à la qualité de nos partenaires locaux (Blédina, Ville d'Égletons, Ville de Brive et les GFA des serres d'Auïtou) avec lesquels nous avons pu construire des synergies pour que la chaleur produite soit utilisée localement.

Pour finir, le transport, un enjeu majeur dans la gestion des déchets est au coeur de nos préoccupations.

C'est pourquoi, nous poursuivons le maillage de nos centres de transfert qui permet aux membres du SYTTOM 19 d'améliorer leur service de collecte.

Ces orientations se traduisent par une diminution du tarif de l'incinération et du tri, ceci devrait permettre d'envisager des baisses complémentaires sous réserve que la fiscalité ne soit pas revue à la hausse.

Ce rapport reprend l'ensemble des actions du SYTTOM 19 menées au cours de l'année précédente, je vous souhaite une bonne lecture.

Marc CHATEL

Les Instantanés.....	4
1. Présentation du SYTTOM 19.....	5
1.1. Organisation et gouvernance	
1.2. Missions	
1.3. Le territoire et la collecte	
2. Les marchés publics conclus en 2018.....	8
2.1. Marchés de travaux	
2.2. Marchés de services	
2.3. Marchés de fournitures	
3. Les performances de la valorisation 2018.....	9
3.1. Valorisation énergétique des Ordures Ménagères Résiduelles et Déchets Industriels	
3.2. Valorisation matière	
3.3. Biodéchets - fermentescibles	
4. La valorisation énergétique.....	11
4.1. Usine de Rosiers d'Égletons	
4.2. Usine de Saint Pantaléon de Larche	
5. La valorisation matière.....	22
5.1. Centre de tri de Monceaux sur Dordogne	
6. Les faits marquants 2018.....	23
6.1. Inauguration du réseau de chaleur de la ville d'Égletons	
6.2. Les visites	
6.3. La campagne de communication	
7. Bilan financier.....	25
7.1. Fonctionnement	
7.2. Investissements	
7.3. Evolution du tarif transport et traitement des OMR	
7.4. Evolution du tri	
8. Les projets 2019.....	27
8.1. Les projets 2019	

1

Consommons mieux
jetons moins

2

Vous triez
nous recyclons
En 2018 : 22 874 tonnes recyclées

3

Vos déchets
contiennent de l'énergie
nous les valorisons
En 2018 : 24 065 MWh d'électricité produite
53 661 tonnes de vapeur vendues

Les bonnes pratiques

- Préserver durablement l'environnement et les ressources naturelles
- Consommer le moins possible d'emballages
- Privilégier les circuits courts en consommant local
- Réparer ses appareils au lieu de les jeter
- Trier ses déchets

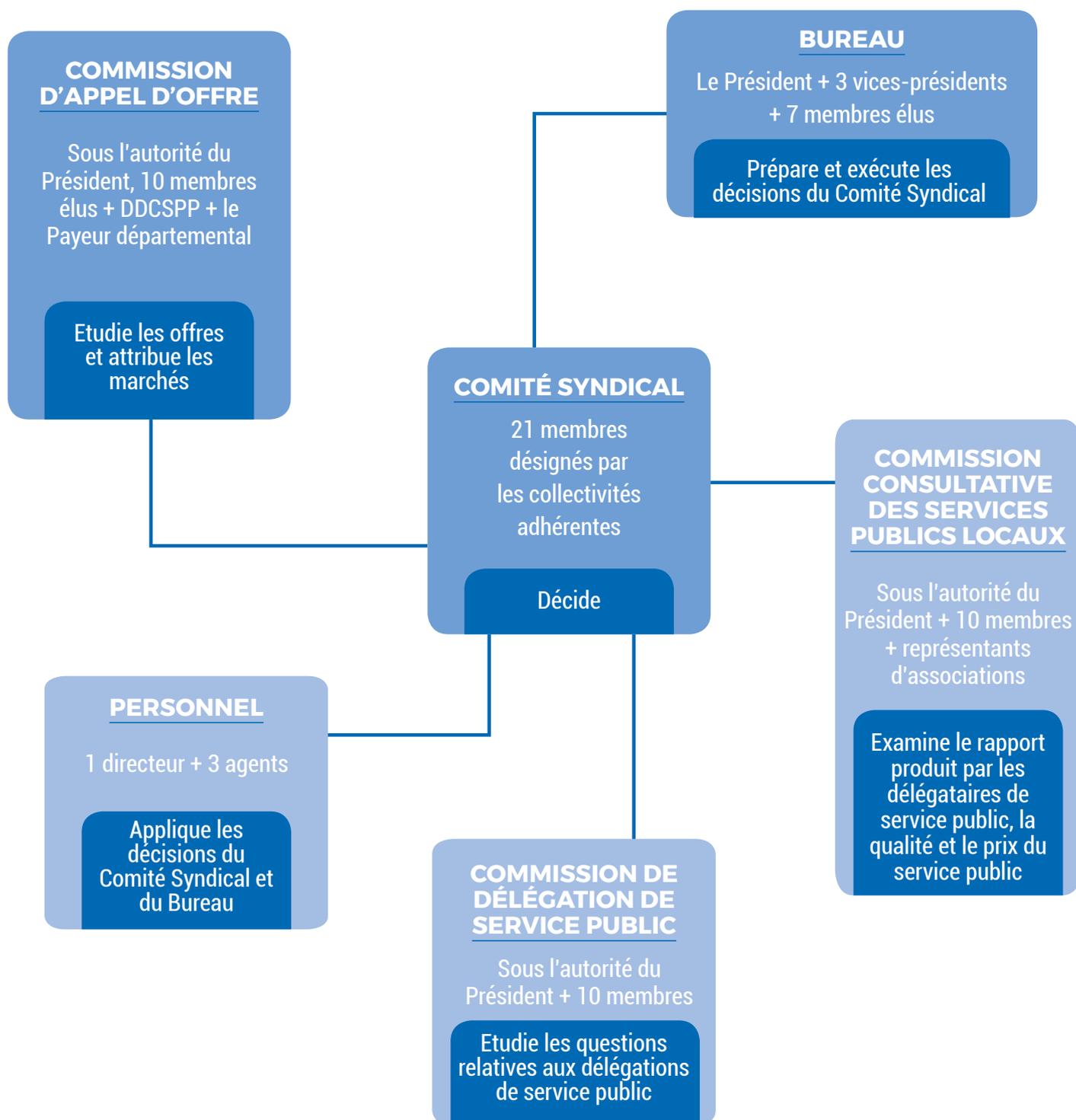
**En respectant ces consignes,
nous agissons pour notre planète**

1. Présentation du SYTTOM 19

Créé en 1994, le Syndicat de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères de la Corrèze (SYTTOM 19) est un établissement public chargé :

- d'organiser le transport et le traitement des ordures ménagères sur le département de la Corrèze,
- de mener les études nécessaires pour optimiser le traitement des déchets.

1.1. Organisation et gouvernance



1. Présentation du SYTTOM 19

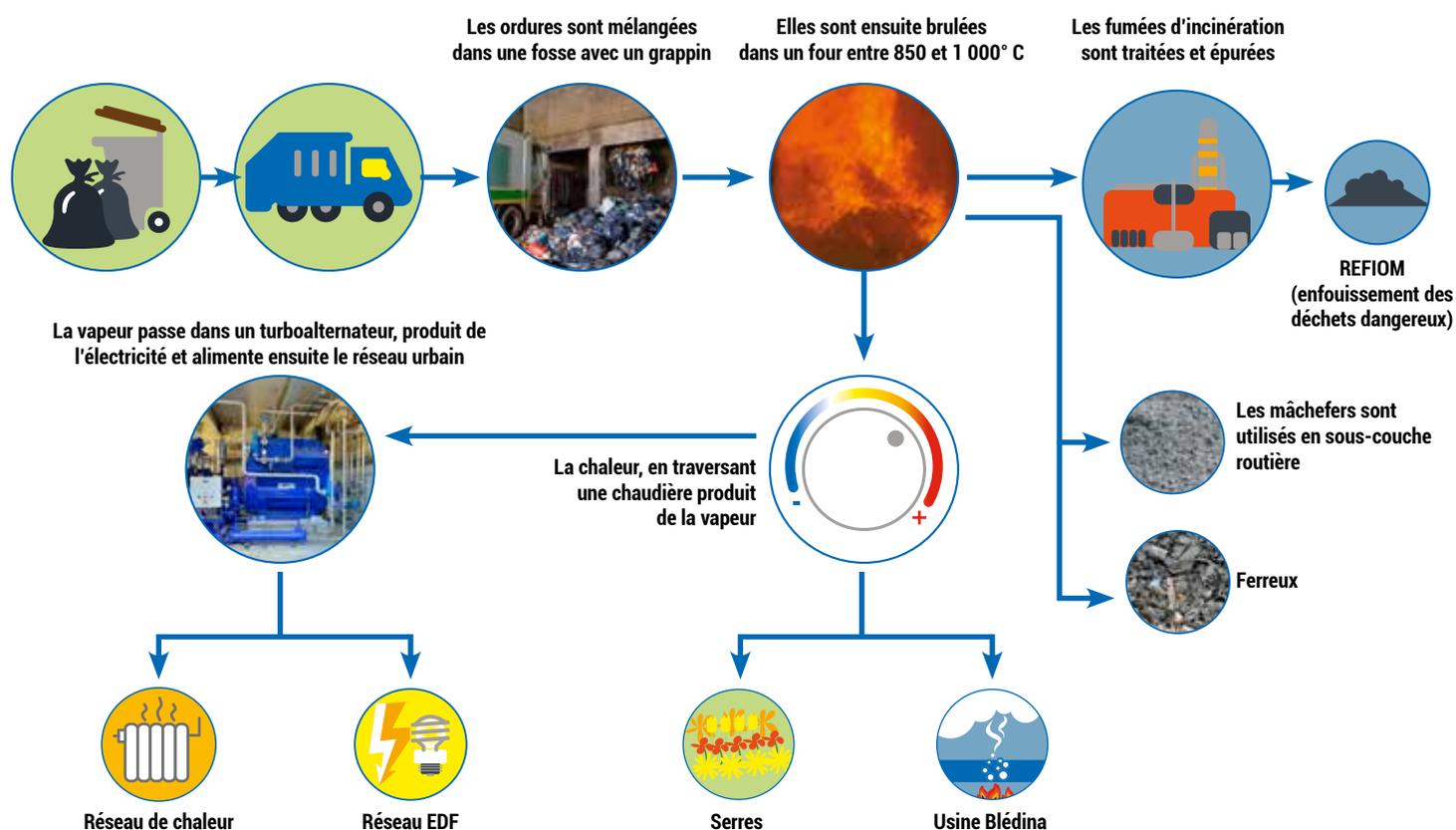
1.2. Missions

L'activité traitement du SYTTOM 19 se décompose en trois compétences :

- La valorisation énergétique par l'incinération des Ordures Ménagères Résiduelles avec récupération de l'énergie sous forme de chaleur, électricité et vapeur,
- La valorisation matière issue de la collecte sélective des emballages, du verre et du papier,
- Le compostage des fractions organiques (fermentescibles), à titre expérimental depuis 2017.

La valorisation énergétique

Traitement des Ordures Ménagères Résiduelles



La valorisation matière

Traitement des produits de collecte sélective



Les emballages recyclables

Le tri des ménages

La collecte sélective

Le centre de tri

Les usines de recyclage

Les nouveaux produits

1. Présentation du SYTTOM 19

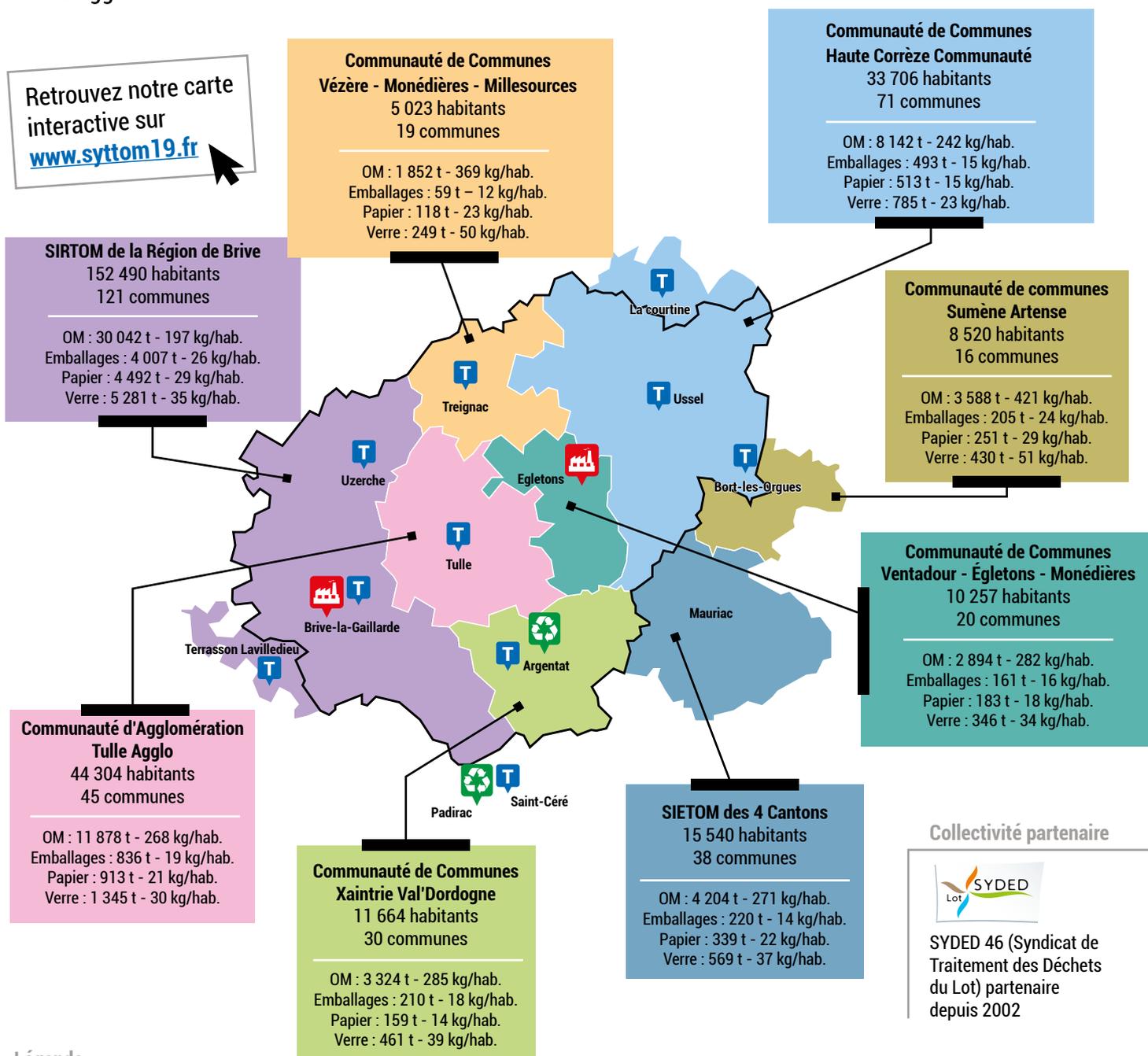
1.3. Le territoire et la collecte

360 communes
(soit 281 504 habitants)

Corrèze : 283 communes
Cantal : 54 communes
Dordogne : 12 communes
Creuse : 11 communes

EPCI membres

En raison de l'application de la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, des syndicats de collecte des déchets, membres du SYTTOM 19, ont été absorbés par les Communautés de Communes. Le SYTTOM 19 se compose désormais de 2 syndicats de collecte des déchets et de 6 Communautés de Communes ou d'Agglomération.



Légende

— Contour de la Corrèze



Unité de Valorisation Énergétique (UVE)



Centre de tri



Centre de transfert

2. Les marchés publics conclus en 2018

2.1. Marchés de travaux

Marchés dont le montant est compris entre 20 000 € HT et 89 999,99 € HT

Intitulé	Attributaire	Département
Acquisition d'un pont bascule à l'UVE de Saint Pantaléon de Larche	PRECIA MOLEN	Haute-Garonne
Génie civil pour la pose d'un pont bascule à l'UVE de Saint Pantaléon de Larche	SIORAT	Corrèze
Création d'un pont bascule à Bort les Orgues Lot n°1 : Fourniture et pose d'un pont bascule	PRECIA MOLEN	Haute-Garonne
Création d'un pont bascule à Bort les Orgues Lot n°2 : Aménagement des voiries	RMCL	Cantal



Marchés dont le montant est compris entre 90 000 € HT et 5 185 999 € HT

Intitulé	Attributaire	Département
Travaux de récupération d'énergie thermique à l'UVE de Saint Pantaléon de Larche	CNIM Centre France	Corrèze

2.2. Marchés de services

Marchés dont le montant est inférieur aux seuils

Intitulé	Attributaire	Département
Etude sur le centre de tri d'Argentat	Terroirs & Communautés	Tarn-et-Garonne

2.3. Marchés de fournitures

Marchés dont le montant est compris entre 20 000 € HT et 89 999,99 € HT

Intitulé	Attributaire	Département
Acquisition d'un véhicule de chargement télescopique	OMNIMAT SAS	Haute-Vienne

3. Les performances de la valorisation 2018

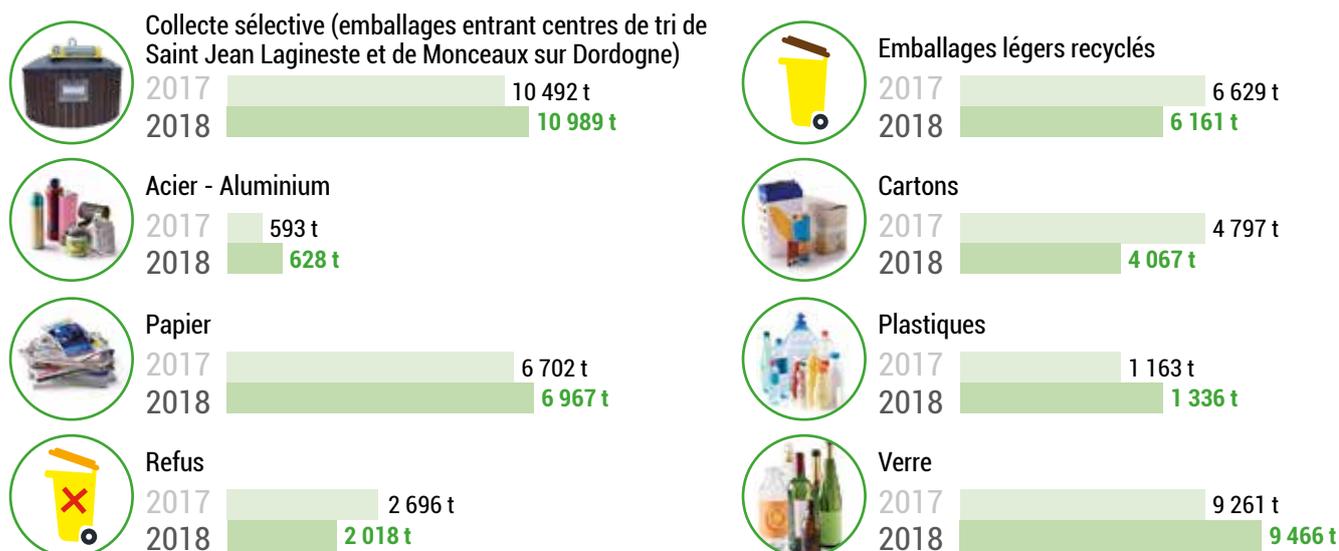
Pour l'année 2018, 146 013 tonnes de déchets ont été pris en charge par le SYTTOM 19

3.1. Valorisation énergétique des Ordures Ménagères Résiduelles et Déchets Industriels



Concernant les ordures ménagères des collectivités adhérentes, le SYTTOM 19 a traité 65 960 tonnes d'ordures ménagères résiduelles en 2018 pour 67 396 tonnes en 2017, soit - 1 436 tonnes (- 2,32 % sur une année).

3.2. Valorisation matière

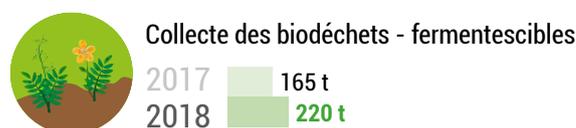


Les centres de tri de Saint Jean Lagineste (SYDED 46) et de Monceaux sur Dordogne (CC Xaintrie Val Dordogne) ont permis de trier 10 960 tonnes d'emballages (2 326 tonnes sur le centre de tri de Monceaux sur Dordogne et 8 663 tonnes sur le centre de tri de Saint Jean Lagineste).

Le partenariat avec le SYDED 46 permet une optimisation des installations de chacune des structures ainsi que du transport des déchets.

En effet, chaque transport d'ordures ménagères du Lot vers la Corrèze assure un retour d'emballages à trier de la Corrèze vers le Lot. Cette organisation permet d'optimiser les transports en réduisant les voyages sans chargement.

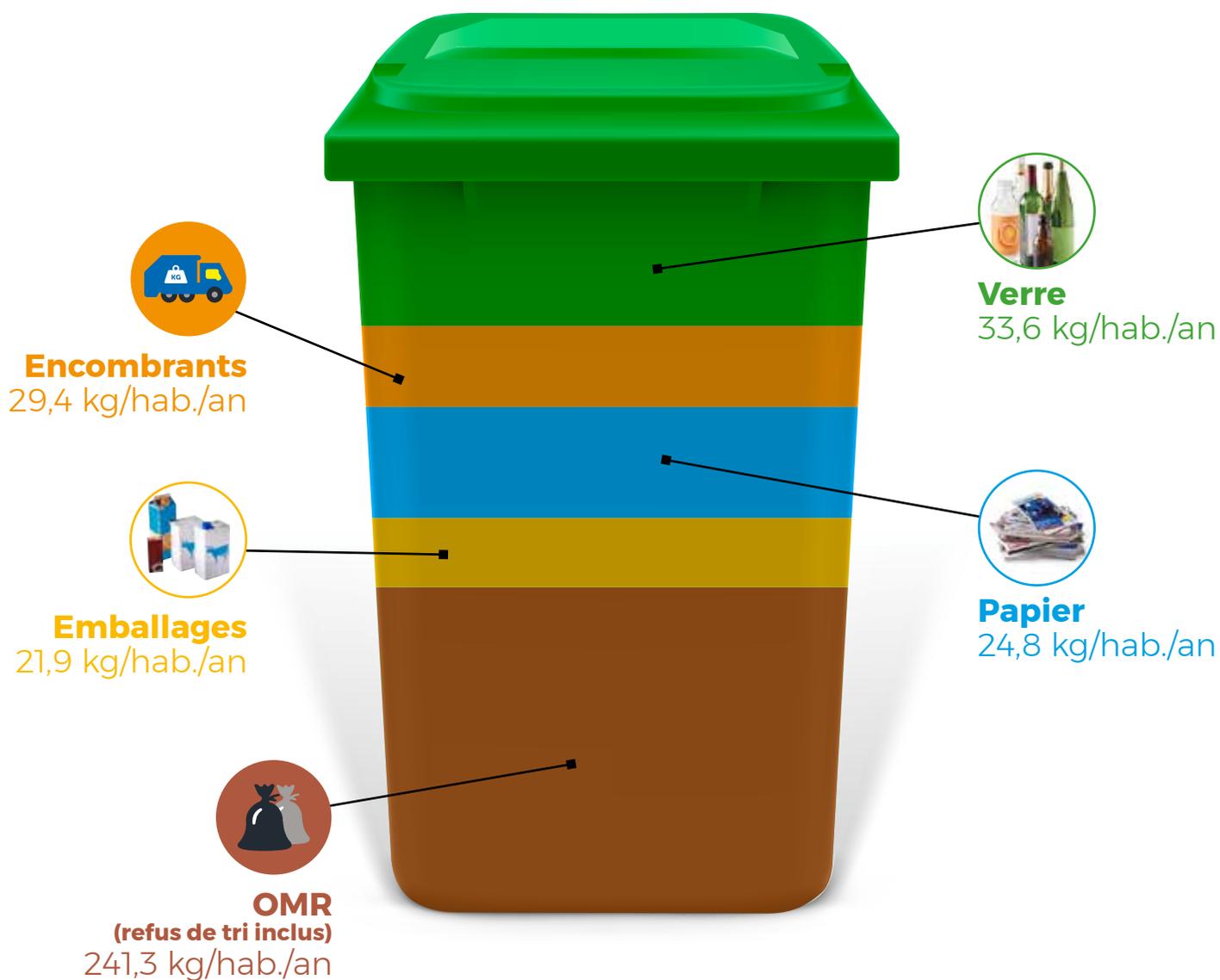
3.3. Biodéchets - fermentescibles



3. Les performances de la valorisation 2018

La poubelle corrézienne en 2018

351 kg/hab./an



4. La valorisation énergétique

4.1. Usine de Rosiers d'Égletons

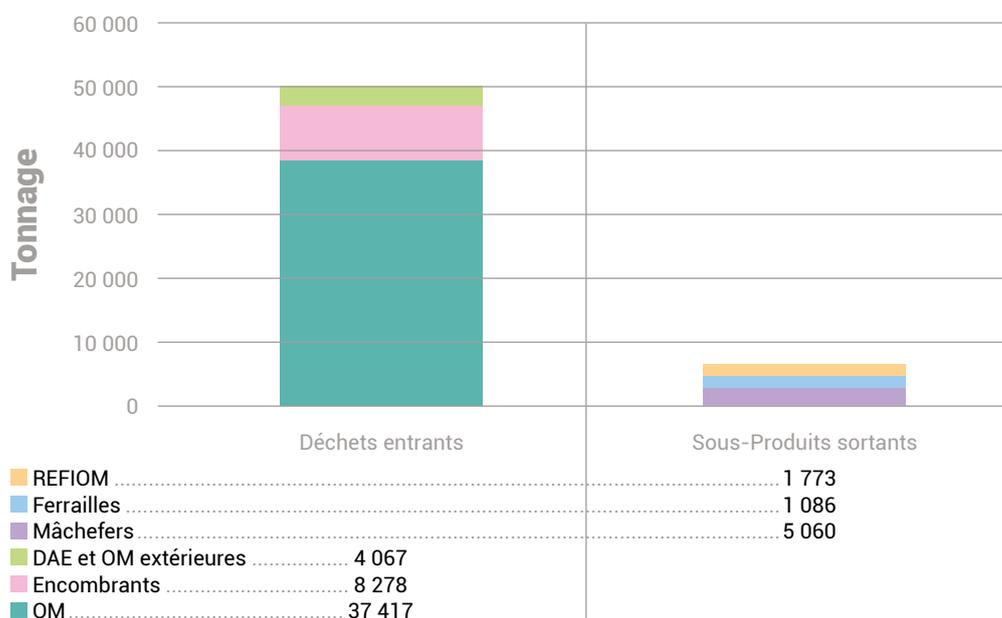
Fiche d'identité

Localisation	Rosiers d'Égletons
Exploitant	Corrèze Énergies
Capacité de traitement	40 000 tonnes /an
Année de mise en service	1998
Matières traitées	Ordures ménagères et encombrants de déchèteries, DIB (Déchets Industriels Banals)
Production	Électrique et thermique
Tonnages de déchets valorisés en 2018	40 705 tonnes
Energie produite en 2018	Energie électrique : 12 317 MWh Energie thermique : 18 027 MWh



L'UVE a bénéficié d'un raccordement au réseau de chauffage urbain de la ville d'Égletons fin 2017, ce qui lui permet de devenir une Unité de Valorisation Énergétique au sens juridique avec une valorisation énergétique supérieure à 60 %.

Bilan matière UVE de Rosiers d'Égletons



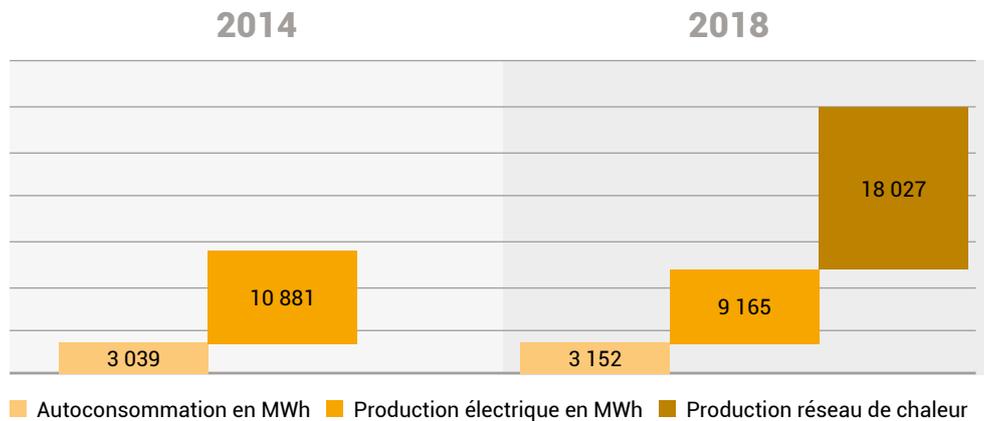
Valorisation énergétique

Concernant la valorisation énergétique sur le site, on enregistre une production de 12 317 MWh, dont 9 165 MWh auront été vendus à EDF.

Outre la recette pour la collectivité, cette production d'énergie représente la consommation électrique d'environ 7 000 habitants.

4. La valorisation énergétique

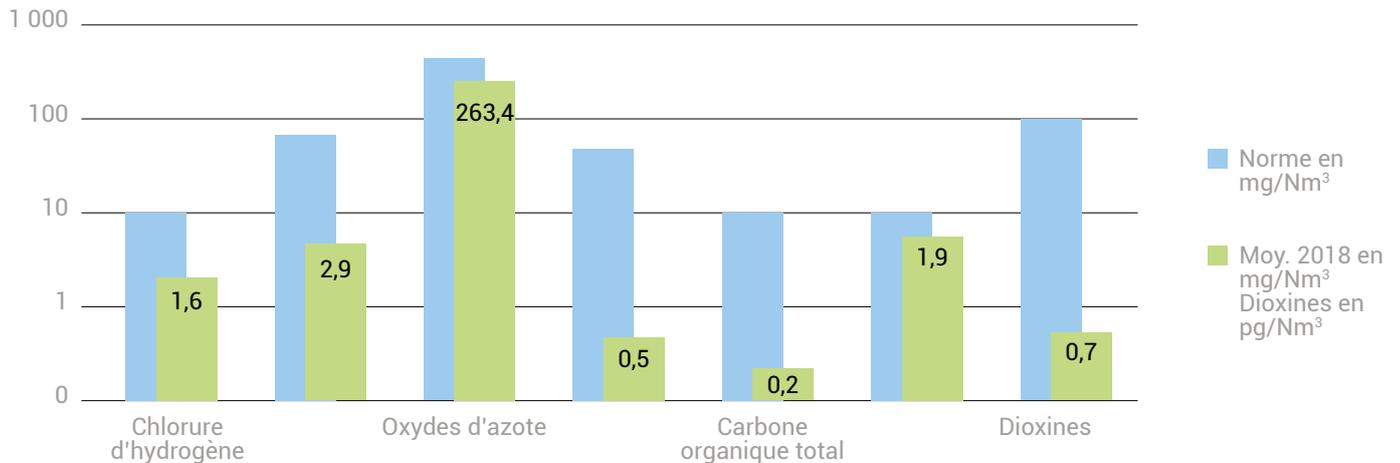
Valorisation énergétique de l'UVE de Rosiers d'Égletons



Mesures environnementales

Les mesures environnementales à la cheminée sont tout à fait satisfaisantes sur le site, que ce soit sur les mesures en continu ou les mesures semestrielles qui concernent particulièrement les dioxines et métaux lourds.

Moyennes des mesures en continu 2018



Résultats des mesures semestrielles en dioxines et métaux lourds

		Normes	1 ^{ère} mesure	2 ^{ème} mesure
Dioxines - furannes	pg /Nm ³	100	5	0,8
Métaux lourds	µg /Nm ³	500	40	310
Cadmium	µg /Nm ³	50	0,09	0,3
Thallium	µg /Nm ³			
Mercure	µg /Nm ³	50	0,32	1

4. La valorisation énergétique

Programme de surveillance des retombées atmosphériques

Initiées en 2005 à la demande du SYTTOM 19, des campagnes de mesure des dioxines, furannes et métaux lourds sont effectuées annuellement autour des UVE de la Corrèze afin d'évaluer l'impact des rejets de ces polluants, tant dans les retombées atmosphériques qu'en air ambiant.

Ainsi, du 30 août au 28 septembre pour la collecte des retombées atmosphériques et du 19 au 26 septembre pour le prélèvement à l'air ambiant, ATMO NOUVELLE AQUITAINE a mis en oeuvre les moyens nécessaires à la réalisation de la campagne de mesure pour l'année 2018.

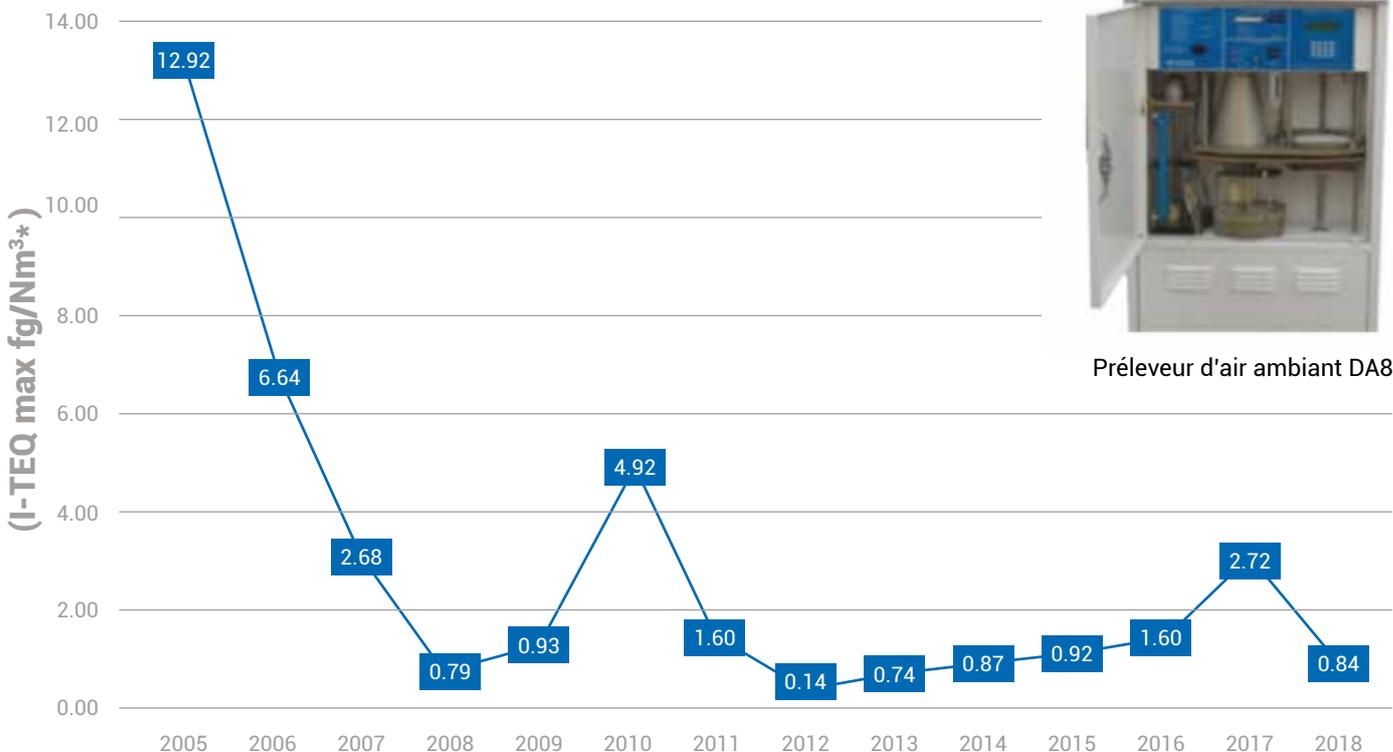
■ Mesures dans l'air ambiant

Un suivi sur chaque installation est effectué au moyen d'un préleveur actif qui mesure les polluants contenus dans l'air aux abords des UVE (mesures de métaux lourds et dioxines-furannes) durant une semaine.

L'air est aspiré dans un filtre qui retient l'ensemble des particules contenues dans l'air, les congénères de dioxines-furannes sont mesurés en fentogrammes/Nm³ soit 10⁻¹⁵ grammes.

Air ambiant

Evolution annuelle du total des 17 congénères

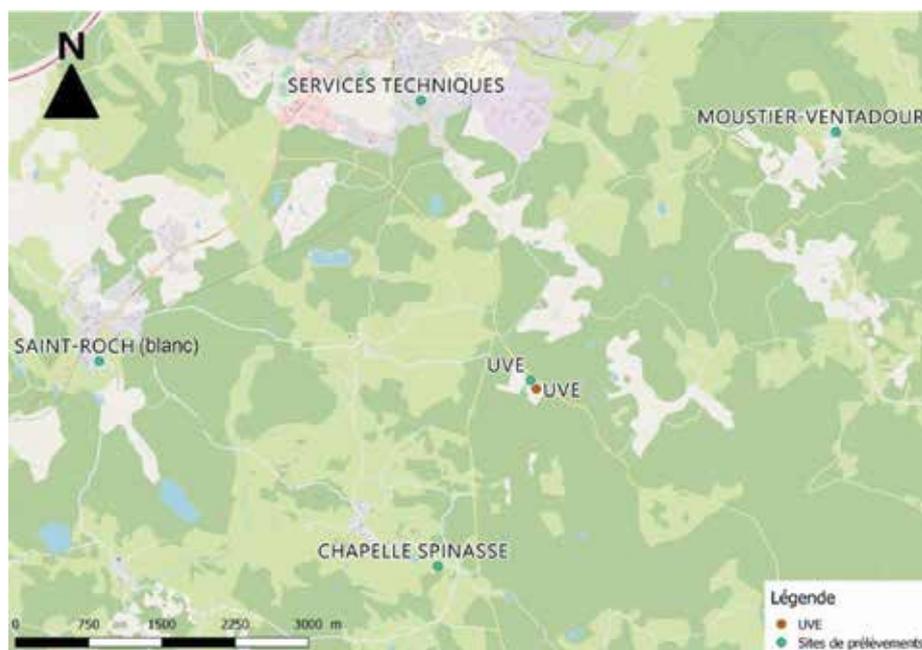


Préleveur d'air ambiant DA80

* I-TEQ (International Toxic Equivalent Quantity) : indicateur synthétique utilisé pour comparer la toxicité des divers congénères en définissant la charge toxique globale liée aux dioxines.

4. La valorisation énergétique

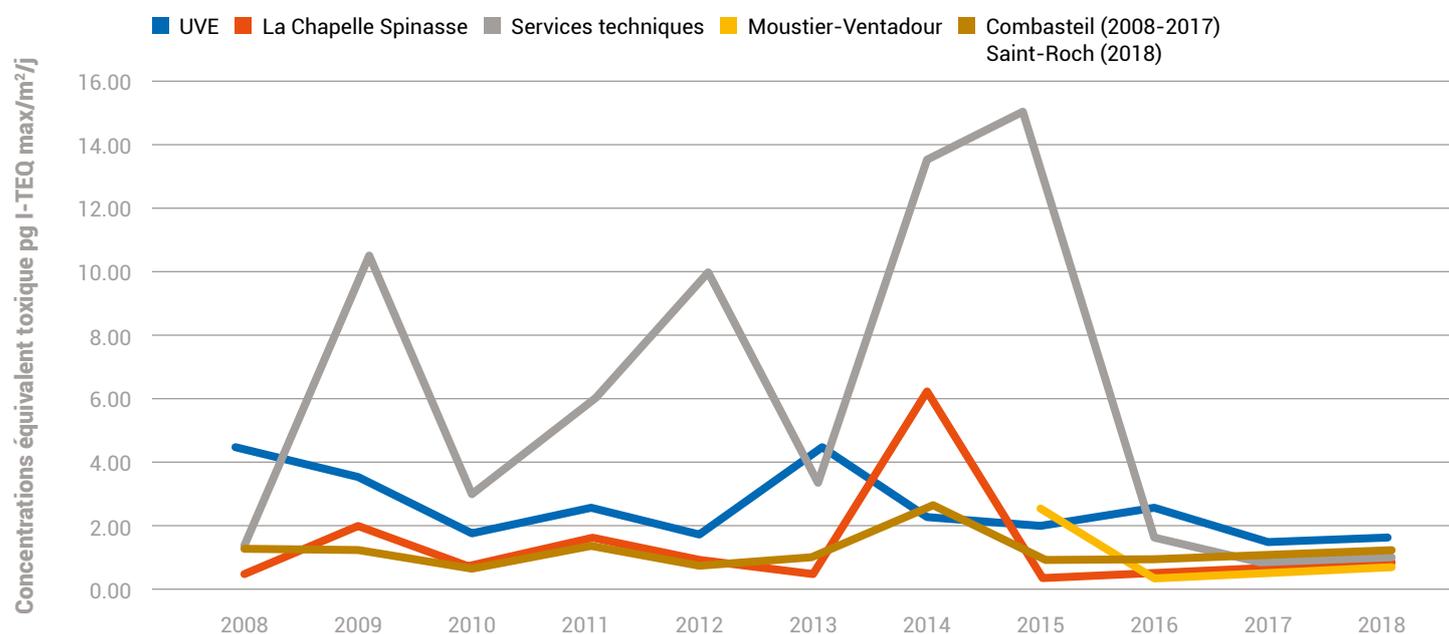
Mesures des retombées atmosphériques



Un suivi est réalisé sur l'UVE de Rosiers d'Égletons et sur des points situés sous le panache de celle-ci, dans le sens des vents dominants : ces points sont situés préférentiellement dans un rayon inférieur à 1km, afin d'être représentatifs des retombées atmosphériques liées à l'usine. Sur les six sites des précédentes campagnes de mesure, le site de Combasteil où étaient implantées des jauges OWEN n'était plus disponible. Pour le remplacer, le site de Saint-Roch (Blanc) situé sur la commune de Rosiers d'Égletons a été choisi.

Retombées atmosphériques en dioxines/furannes

Evolution annuelle du total des 17 congénères



Historiquement, le site « Services techniques » est celui où les concentrations du total des 17 congénères en équivalent toxique étaient les plus élevées. Depuis 2016, les concentrations ont nettement diminué sur ce site pour atteindre un niveau équivalent aux autres sites.

Cette année, les concentrations pour l'ensemble des sites sont similaires et proches des niveaux minimaux mesurés depuis 2008.

Les concentrations mesurées sur l'ensemble des sites depuis 2016 sont faibles et tendent - aux vues des campagnes de mesure réalisées depuis - à le rester.

4. La valorisation énergétique

Mesures dans le lait

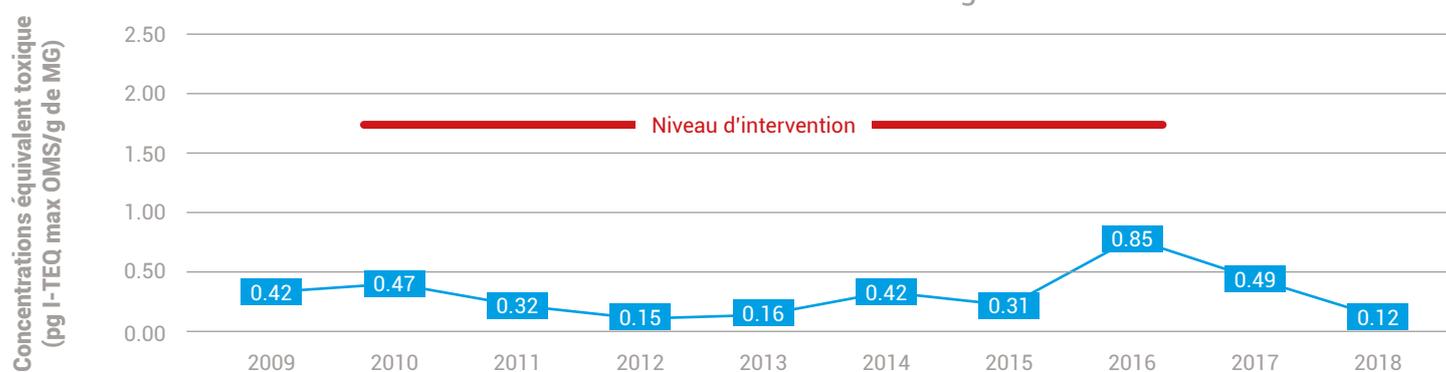


Un échantillon de lait de vache provenant d'une exploitation agricole proche de l'usine est prélevé annuellement. Il y est mesuré l'ensemble des 17 congénères de dioxines et furannes présents. Ce résultat est ramené en équivalent toxique afin d'être comparé aux valeurs de l'OMS.

L'analyse des 17 congénères dans l'échantillon de lait de vache donne un total de **0,12 pg I-TEQ max OMS/g de matière grasse**. Les concentrations mesurées sont largement inférieures au niveau d'intervention défini par la recommandation de la commission européenne de **1,75 pg I-TEQ max OMS/g de matière grasse**.

Lait

Evolution annuelle du total des 17 congénères



Mesures dans les végétaux

Un prélèvement de chou a été effectué le 28 novembre 2018 à proximité de l'UVE. Les teneurs en dioxines et furannes sont comparées aux teneurs d'un chou témoin cultivé dans les serres de la ville de Limoges durant la même période.



Concentrations en équivalent toxique	Végétaux : choux exposés	Végétaux : choux témoins
Total pg I-TEQ max OMS/g de MF	0,034	0,054

La valeur maximale de **0,034 pg I-TEQ/g de matière fraîche** est en deçà de la limite fixée par l'OMS de **0,30 pg I-TEQ/g de matière fraîche**.

En comparaison, l'analyse réalisée sur un chou laissé sous serre donne un résultat de **0,054 pg I-TEQ/g de matière fraîche** sur la même période.

Mesures dans le miel



Un rucher a été mis en place sur le site de l'usine en partenariat avec un apiculteur corrézien.

Le prélèvement de miel s'est effectué le 29 août 2018 sur des ruches placées à proximité immédiate de l'incinérateur. Après analyse, la concentration maximale totale est de **0,14 pg I-TEQ/g de produit**, soit bien en deçà de la limite fixée par l'OMS de **0,30 pg I-TEQ/g de produit**.

4. La valorisation énergétique

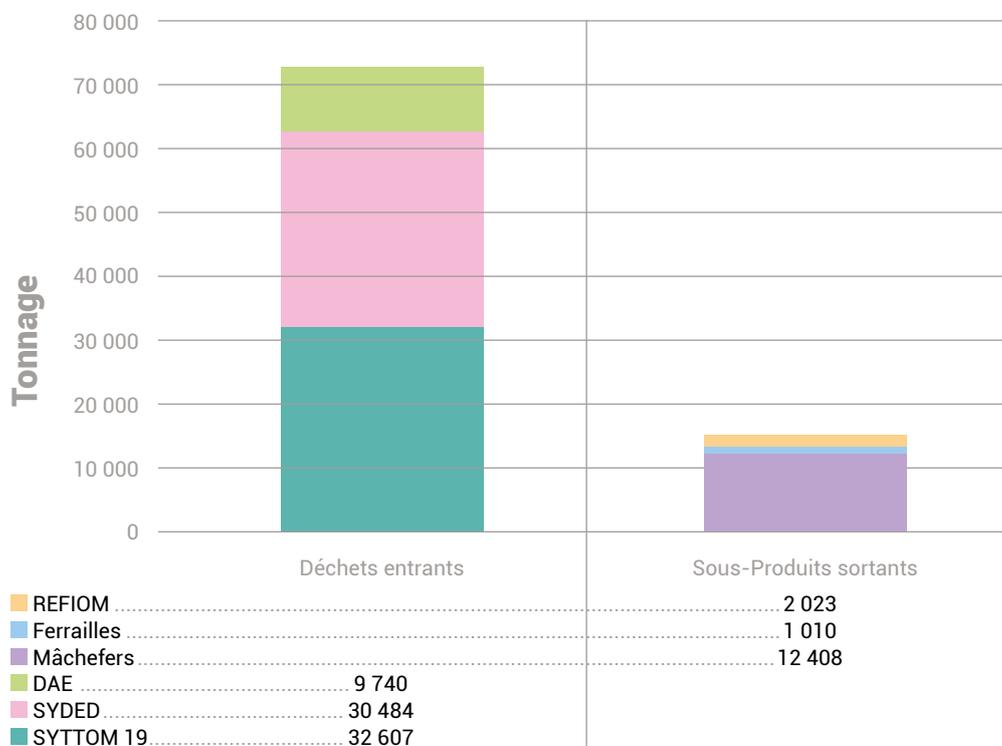
4.2. Usine de Saint Pantaléon de Larche

Fiche d'identité

Localisation	Saint Pantaléon de Larche
Exploitant	CNIM CENTRE FRANCE
Capacité de traitement	72 000 tonnes /an
Année de mise en service	1972
Matières traitées	Ordures ménagères et déchets de l'activité économique
Production	Thermique et électrique
Tonnages de déchets valorisés en 2018	72 831 tonnes
Energie produite en 2018	Energie électrique : 13 177 MWh Energie thermique : 51 052 MWh



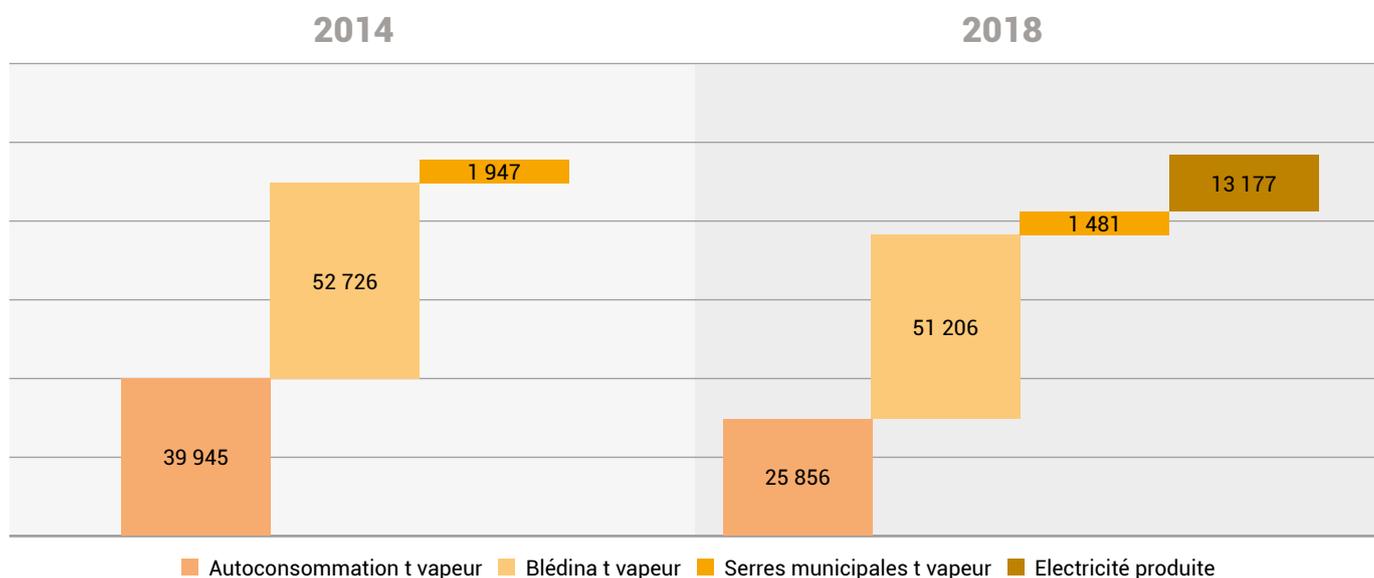
Bilan matière UVE de Saint Pantaléon de Larche



4. La valorisation énergétique

Valorisation énergétique

Valorisation énergétique de l'UVE de Saint Pantaléon de Larche



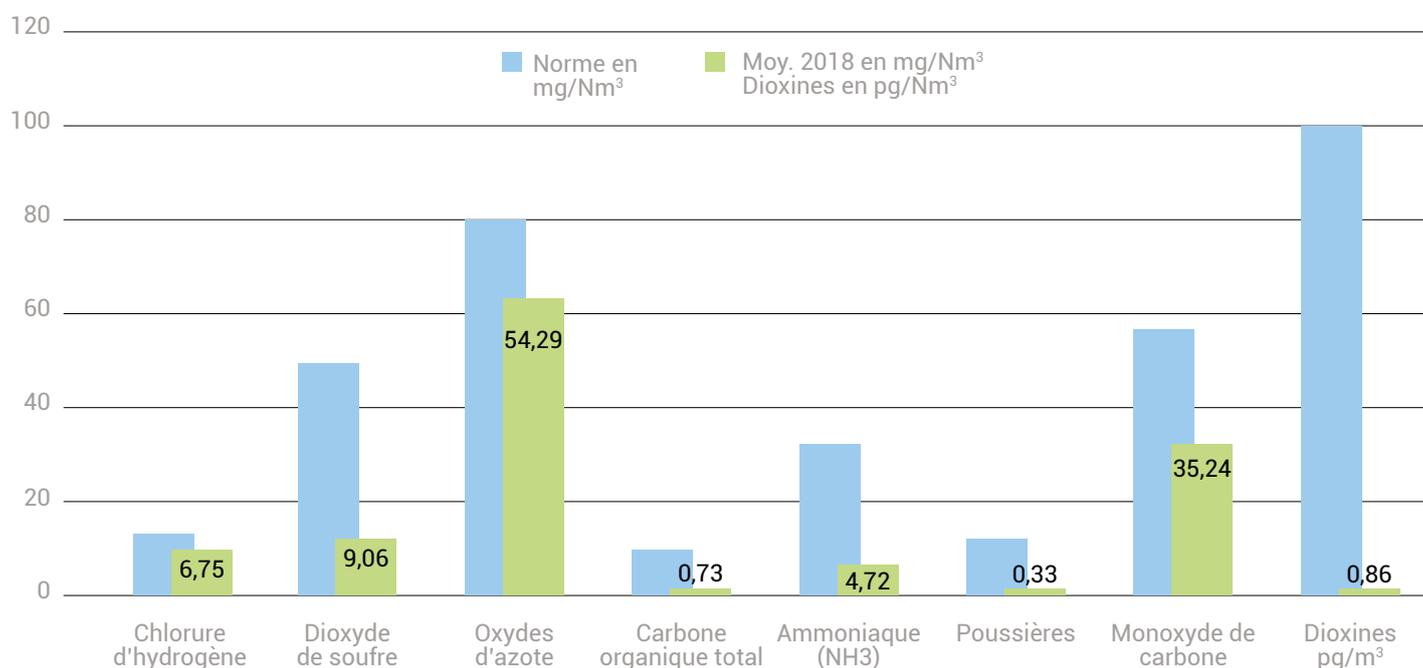
Mesures environnementales

Conformément à l'Arrêté Ministériel du 20 septembre 2002 modifié par l'Arrêté Ministériel du 3 août 2010, les installations d'incinération de déchets non dangereux doivent être équipées d'un système de prélèvement en semi-continu pour les mesures des dioxines et furannes.

Les moyennes annuelles sont toutes inférieures aux limites réglementaires, en particulier pour les oxydes d'azote qui sont inférieurs à 80 mg/Nm³.

4. La valorisation énergétique

Moyenne des mesures en continu 2018



Résultats des mesures semestrielles en dioxines et métaux lourds

		Normes	1 ^{ère} mesure	2 ^{ème} mesure
Dioxines - furannes	pg /Nm ³	100	0,1	2
Métaux lourds	µg /Nm ³	500	3	3
Cadmium	µg /Nm ³	50	LQ	LQ
Thallium	µg /Nm ³			
Mercure	µg /Nm ³	50	0,8	5

Les mesures ont été effectuées respectivement par CME le 14 juin 2018 et le 27 novembre 2018. L'ensemble des mesures est conforme aux limites règlementaires.

Programme de surveillance des retombées atmosphériques

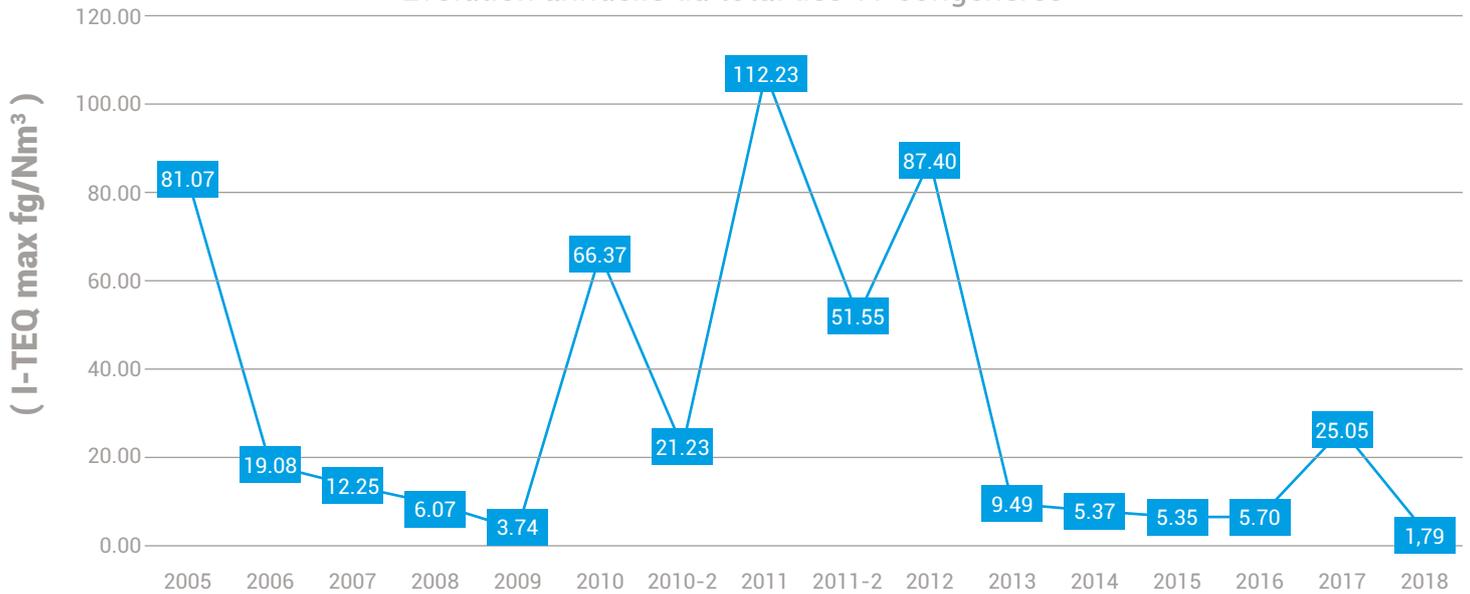
Mesures dans l'air ambiant

Depuis 2013, les concentrations ont diminué. En 2018, la concentration en équivalent toxique du total des 17 congénères est la plus basse mesurée depuis le début du suivi des dioxines et furannes en air ambiant au niveau de l'UVE.

4. La valorisation énergétique

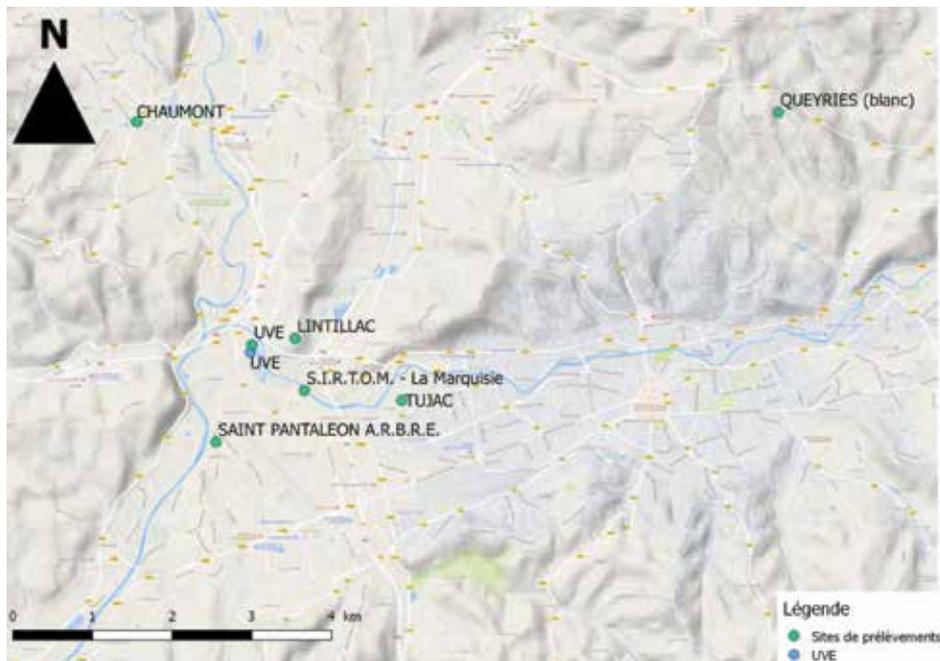
Air ambiant

Evolution annuelle du total des 17 congénères



Mesures des retombées atmosphériques

Comme pour l'UVE de Rosiers d'Égletons, l'usine de Saint Pantaléon de Larche est soumise au même programme de surveillance effectué par ATMO NOUVELLE AQUITAINE. Ainsi, six paires de jauges OWEN ont été utilisées du 29 août au 27 septembre 2018 pour la récupération des dioxines, furannes et métaux lourds dans les retombées atmosphériques. Un préleveur d'air ambiant DA80 de marque Digital a été installé à proximité de l'UVE du 12 septembre au 19 septembre 2018 afin de mesurer les polluants contenus dans l'air aux abords de l'UVE.



Implantation des Points de Mesure

Un suivi est réalisé sur les UVE et sur des points situés sous le panache de l'UVE, dans le sens des vents dominants : ces points sont situés préférentiellement dans un rayon inférieur à 1km afin d'être représentatifs des retombées atmosphériques liées à l'usine. Un point sert de Blanc (ici Queyries), il est non impacté par le panache de l'usine et donne un comparatif.

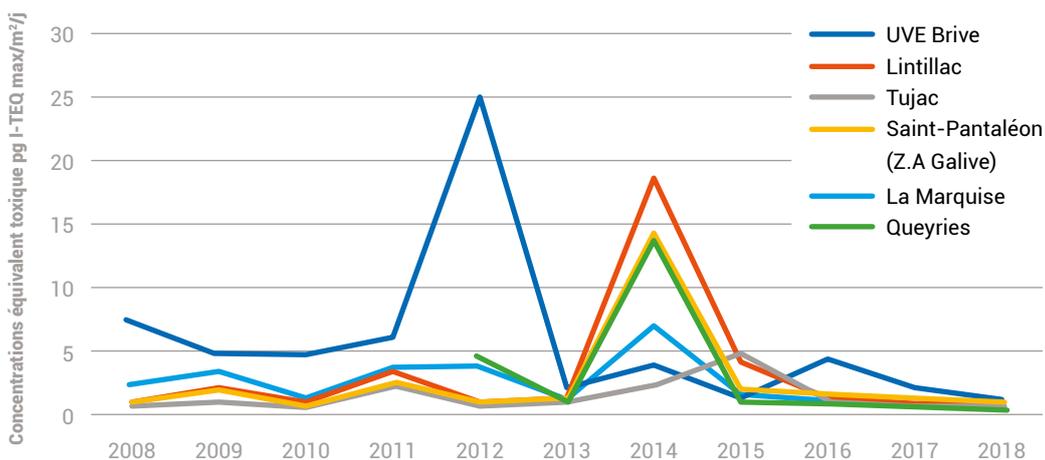
4. La valorisation énergétique

À l'exception de 2014, les concentrations en équivalent toxique du total des 17 congénères mesurées depuis 2013 sont faibles sur l'ensemble des sites.

Comme en 2017, les concentrations en équivalent toxique du total des 17 congénères les plus toxiques dans les retombées atmosphériques sont faibles sur l'ensemble des sites de prélèvements.

Retombées atmosphériques en dioxines/furannes

Evolution annuelle du total des 17 congénères

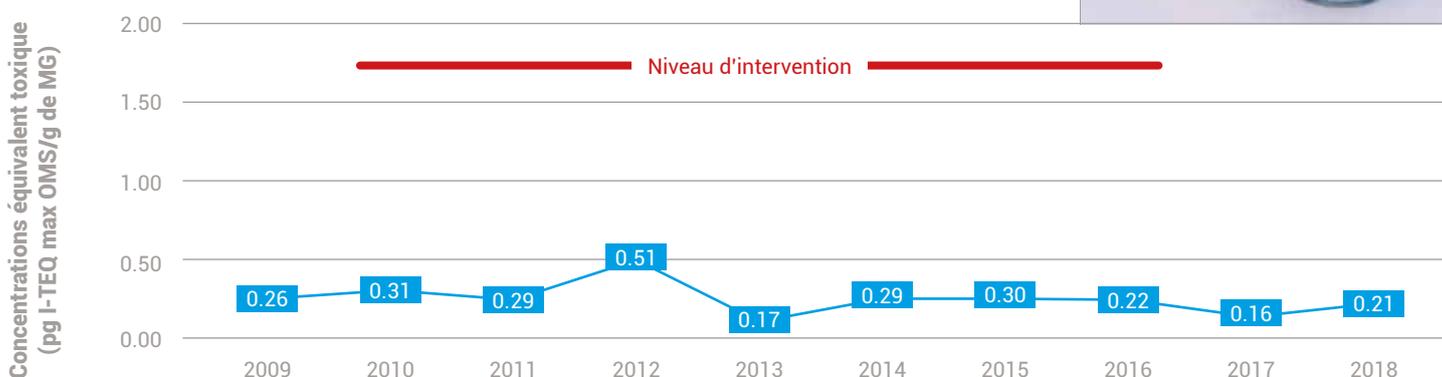


Mesures dans le lait

Un échantillon de lait provenant d'une exploitation dont une partie des parcelles servant de fourrage se trouvant à proximité de l'usine, est prélevé annuellement.

Lait

Evolution annuelle du total des 17 congénères



Dans le lait de vache, seuls les résultats maximalisés en équivalent toxique sont pris en compte, car ils sont ainsi comparables à la réglementation. Suivant le niveau d'intervention défini par la recommandation de la commission européenne n°2011/516/UE du 23 août 2011 prenant effet le 1^{er} janvier 2012, les produits laitiers dont la concentration en dioxines et furannes dépasse **1,75 pg I-TEQ max OMS/g de matière grasse** doivent être retirés de la consommation.

4. La valorisation énergétique

Avec **0,21 pg I-TEQ max OMS/g de matière grasse relevée**, le niveau d'intervention n'est pas dépassé.

À titre de comparaison, les analyses effectuées sur un échantillon de lait d'une marque de grande distribution fournissent un résultat de **0,46 I-TEQWHO pg/g de MG maximum mesuré**.

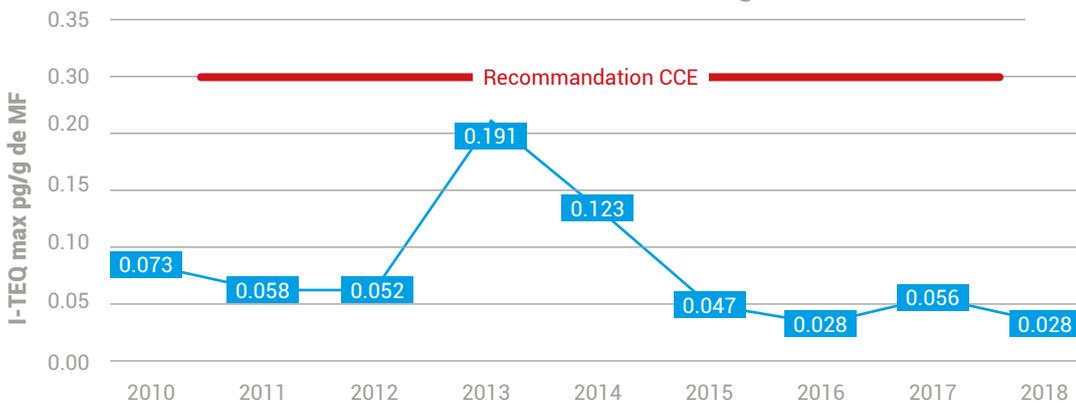
■ Mesures dans les végétaux

La toxicité des dioxines, notamment via la chaîne alimentaire, a amené l'OMS le 3 juin 1998, à recommander une DJA (Dose Journalière Admissible) pour l'homme de 1 à 4 pg ITEQ/kg de poids corporel. En juin 2001, le comité expert de l'OMS a spécifié la valeur de 70 pg par kg de poids corporel et par mois.

Un prélèvement de chou a été effectué le 28 novembre 2018 à proximité de l'UVE. Les teneurs en dioxines et furannes sont comparées aux teneurs d'un chou témoin cultivé dans les serres de la ville de Limoges durant la même période.

Choux

Evolution annuelle du total des 17 congénères



Concentrations en équivalent toxique	Végétaux : choux exposés	Végétaux : choux témoins
Total pg I-TEQ max OMS/g de MF	0,028	0,054

La valeur maximale de **0,028 pg I-TEQ/g de matière fraîche** est en deçà de la limite fixée par l'OMS de **0,30 pg I-TEQ/g de matière fraîche**.

Le chou exposé présente des concentrations en pg équivalent toxique par gramme de matière fraîche inférieures à celles du chou témoin.

Depuis le début du suivi des dioxines et furannes, les concentrations en équivalent toxique en pg/g de matière fraîche ont toujours été en-dessous des niveaux recommandés par la CEE.



■ Mesures dans le miel

Le prélèvement de miel s'est effectué le 29 août 2018 sur des ruches placées à proximité immédiate de l'incinérateur, dans l'enceinte même de l'usine. Après analyse, la concentration maximale totale est de **0,08 pg I-TEQ/g de produit**, soit bien en deçà de la limite fixée par l'OMS de **0,30 pg I-TEQ/g de produit**.

En comparaison, une analyse d'un miel commercial effectuée en 2012 et originaire d'un rucher de Saint-Yrieix-la-Perche (Haute-Vienne) a révélé une teneur maximale totale de **0,07 pg I-TEQ/g de produit**, soit une valeur équivalente à celle obtenue dans le prélèvement à proximité de l'usine.

5. La valorisation matière

5.1. Centre de tri de Monceaux sur Dordogne

Fiche d'identité

Localisation	Monceaux sur Dordogne
Exploitant	Communauté de Communes Xaintrie Val Dordogne
Année de mise en service	1998
Capacité de traitement	3 500 tonnes /an
Matières traitées	Emballages recyclables (papiers, cartonnettes, plastiques, acier, aluminium)
Tonnages d'emballages recyclables valorisés en 2018	2326 tonnes

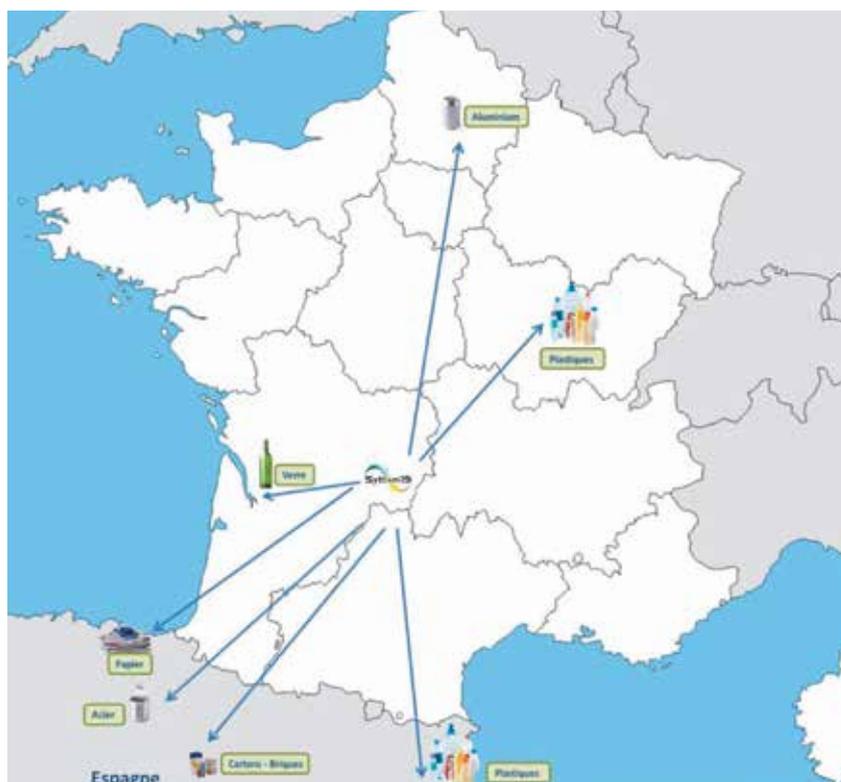


Le centre de tri de Monceaux sur Dordogne traite les emballages ménagers de la haute et moyenne Corrèze ainsi que ceux de deux collectivités du Cantal.

Valorisation des matériaux

Les matériaux triés sur le centre de tri sont issus de la collecte sélective. À partir du centre de tri sont expédiés : le papier, les plastiques (PET Clair, PET Foncé et PEHD), les cartons d'emballages et cartonnettes (EMR), les briques alimentaires (Tétra), l'acier et l'aluminium.

	Papier	EMR	PET Clair	PET Foncé	PEHD	Tétra	Acier	Aluminium	Refus
2017	523 t	639 t	236 t	77 t	114 t	71 t	200 t	18 t	511 t
2018	361 t	529 t	231 t	90 t	101 t	66 t	157 t	18 t	492 t



Les destinations principales des produits recyclables se trouvent essentiellement en France et en Espagne.

6. Les faits marquants 2018

6.1. Inauguration du réseau de chaleur de la ville d'Égletons



Le chantier consistait à connecter le réseau de chaleur de la ville d'Égletons à l'UVE de Rosiers d'Égletons pour améliorer l'efficacité énergétique des 2 installations. ■ ■ ■

■ ■ ■ Cela permet une augmentation du taux d'Énergie Renouvelable du Réseau de Chaleur Urbain de 85 à près de 95 %, un doublement de l'efficacité énergétique de l'UVE, une réduction des émissions cumulées CO₂ de 6 270 tonnes, dont 520 tonnes de CO₂ d'origine fossile et une stabilité du prix combustible.



6.2. Les visites

Le SYTTOM 19 propose des visites des installations de traitement des déchets afin de sensibiliser le grand public au tri des déchets, à la valorisation énergétique.

En 2018 : 18 visiteurs, 28 étudiants et 101 élèves sont venus visiter les UVE de Saint Pantaléon de Larche et de Rosiers d'Égletons. 201 visiteurs ont découvert le centre de tri de Monceaux sur Dordogne.



6. Les faits marquants 2018

6.3. La campagne de communication

En 2017, 8 685 tonnes de verre (32 kg par habitant) et 6 347 tonnes de papier (24 kg par habitant) ont été collectées dans les points d'apports volontaires sur le territoire du SYTTOM 19 afin d'y être recyclées.

Trop de bouteilles et de papiers sont encore jetés dans les conteneurs d'ordures ménagères alors que ces matériaux se recyclent !

Le SYTTOM 19 a lancé une campagne de communication pour sensibiliser au geste de tri et inciter la population à mieux trier le verre et le papier.

Une campagne d'affichage a été déployée sur des abribus, des panneaux 4x3 m (12 m²) et 8 m² et sur les flans des Bennes à Ordures Ménagères (BOM) sur tout le territoire du SYTTOM 19.

Des affiches et des bandeaux numériques ont également été envoyés aux collectivités membres du SYTTOM 19.

Campagne d'affichage verre

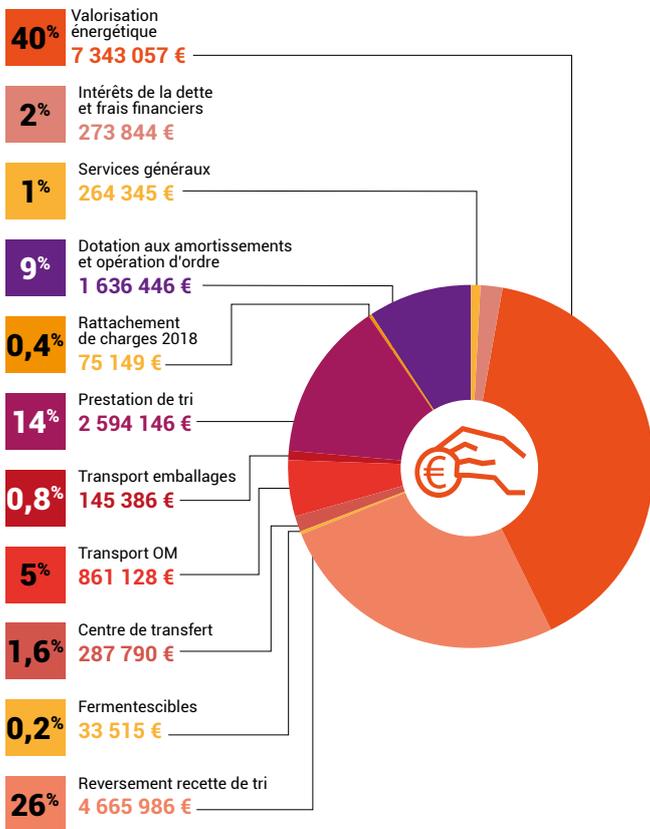


Campagne d'affichage papier

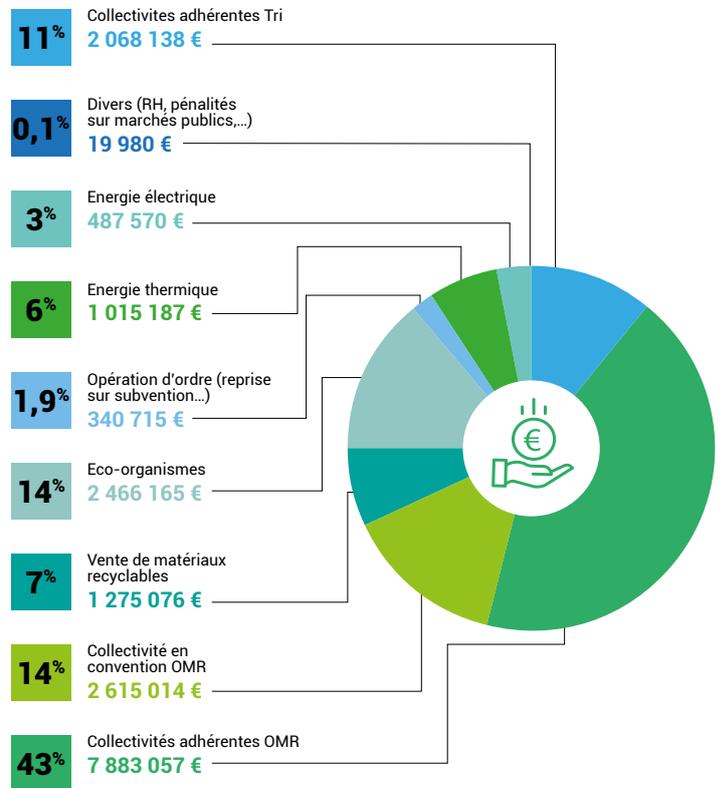


7.1. Fonctionnement

Total dépenses : 18 180 792 €

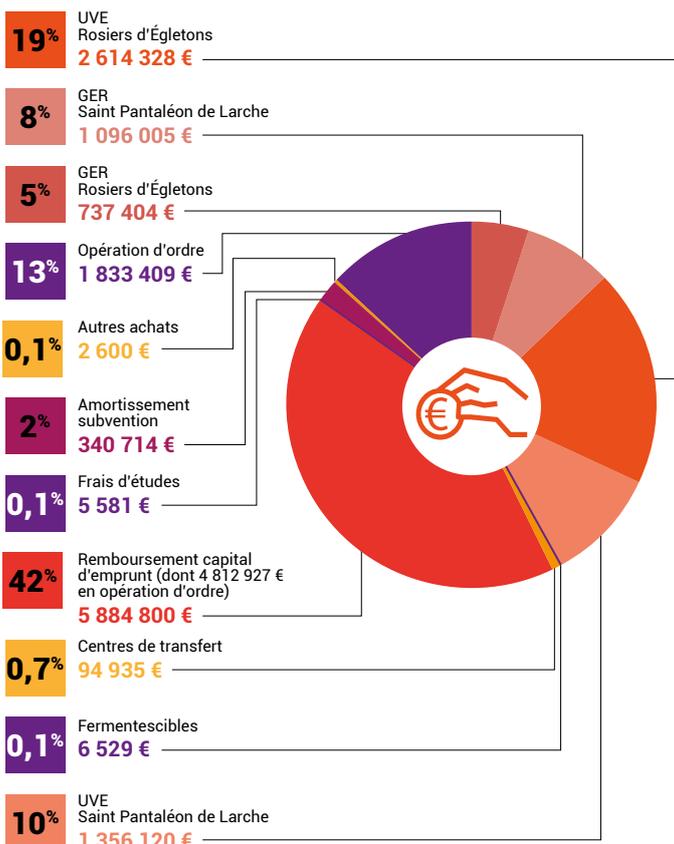


Total recettes : 18 170 902 €

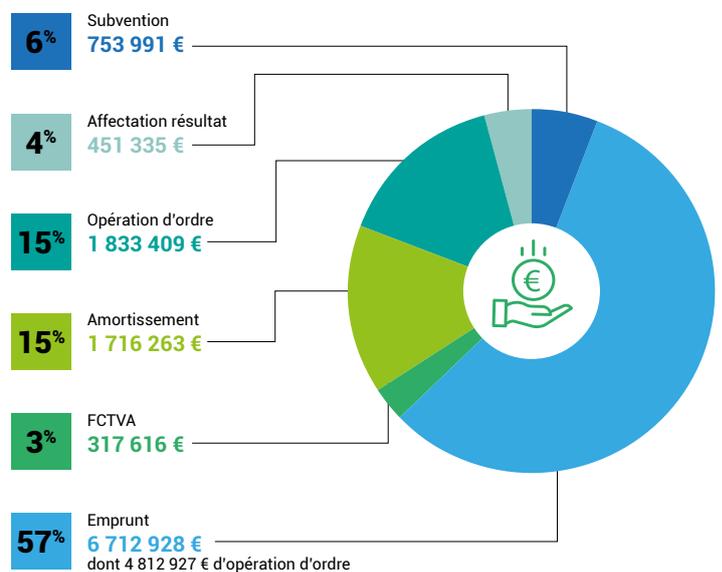


7.2. Investissements

Total dépenses : 13 972 425 €



Total recettes : 11 785 542 €



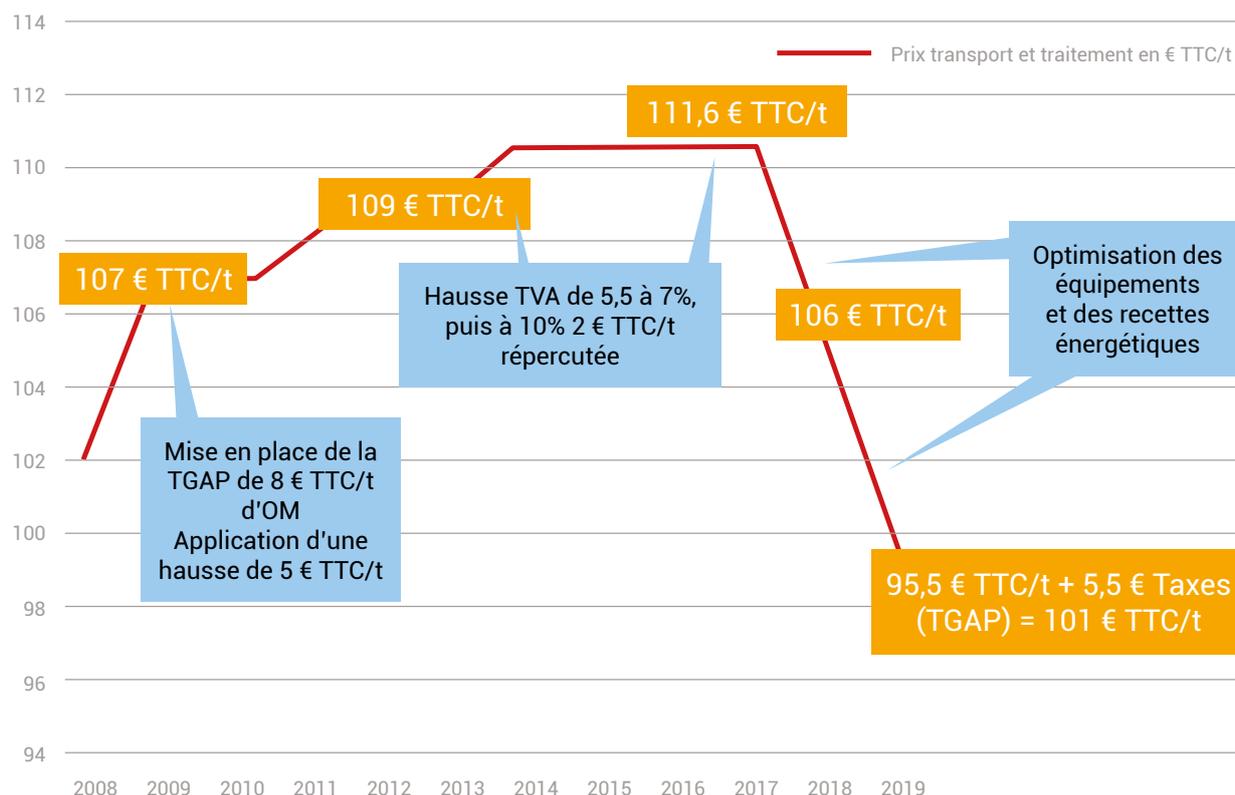
7. Bilan financier

7.3. Evolution du tarif transport et traitement des OMR

Suite à une décision du Comité Syndical de décembre 2017, le coût de transport et de traitement des OM est abaissé à **106 € TTC/t** pour l'exercice 2018. Cette baisse sera poursuivie en 2019 à 101 € TTC/t soit **95,5 € TTC/t** hors taxe communale et TGAP.

Evolution du tarif transport et traitement des OMR

Evolution du coût de transport et traitement des déchets au cours des 10 dernières années.
Une évolution des coûts uniquement liée à la fiscalité TVA et TGAP.



La volatilité des taxes (TGAP, TVA, taxe communale, ...) impacte fortement le tarif de traitement des déchets, les projets des futures lois de finances prévoient des hausses fiscales de 10 à 15 € TTC/t pour le traitement en UVE.

Le montant annuel des taxes liées aux déchets entrants supporté par le SYTTOM 19 s'élève à :

- TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) : 435 000 €
- Taxe communale commune de Rosiers d'Égletons : 53 000 €

Sous réserve du maintien d'une fiscalité constante, nos objectifs sont une diminution des coûts au cours des exercices à venir.

7.4. Evolution du tri

Les recettes nettes de collecte sélective (prestations de tri déduites) reversées aux membres du SYTTOM 19 sont passées de 773 000 € en 2014 à 1 875 000 € en 2018.

Les recettes devraient se stabiliser compte-tenu de la situation de crise que connaît le secteur du recyclage (problématique de vente des matières recyclées).

8.1. Les projets 2019

En 2019, des investissements vont être réalisés afin d'optimiser la valorisation environnementale et économique des déchets sur le territoire. Ils concernent :

- Les travaux de raccordement au réseau de chaleur urbain de la ville de Brive.
- Les travaux pour la construction d'un centre de transfert à Nonards.
- La construction des serres à tomates qui seront raccordées à l'UVE de Rosiers d'Égletons.
- L'étude sur les encombrants de déchèteries qui permettra d'en identifier leur qualité et les filières de valorisation, de sensibiliser les collectivités membres à une meilleure collecte en déchèterie.



- Une campagne de communication pour le tri des emballages en apport volontaire avec le concours de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Conseil Départemental de la Corrèze.





SYTTOM 19

SYNDICAT DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DE LA CORRÈZE

Le Chadelbos - 155 rue des Vergnes - 19600 Saint Pantaléon de Larche

Tél. : 05 55 22 61 30 Fax : 05 55 22 64 10

Mail : syttom19@syttom19.fr

Web : www.syttom19.fr

